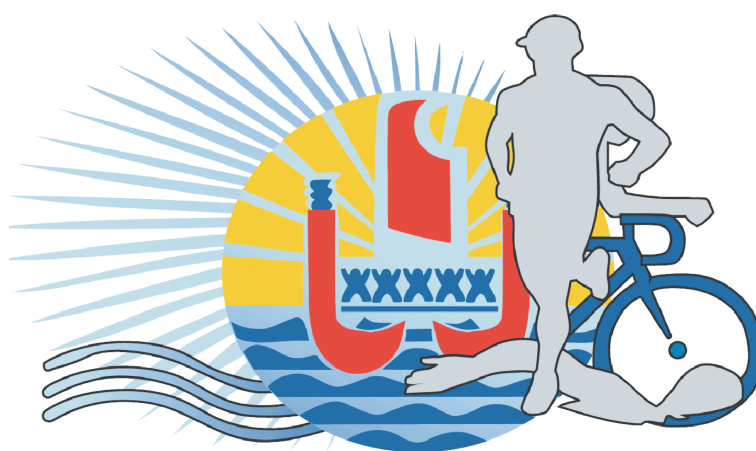


Le 10/11/2010

Règlement :  
Participation aux Compétitions Extérieures  
De la Polynésie Française



Eric Zornotti  
CTF F.T.TRI

## Sommaire

1. Les Compétitions reconnues par la F.T.TRI : .....	3
2. Les modalités de participation.....	4
3. Les Tenues : .....	4
4. Frais d'inscription à la compétition .....	5
5. Transport et Hébergement.....	5
6. Entraîneur et entraînement.....	5
7. Chef de délégation .....	5
8. Participation à la performance .....	6
9. Conseil fédéral : .....	7

## Préambule :

La Fédération Tahitienne de Triathlon a, régulièrement depuis sa création, autorisé la participation de ses athlètes aux épreuves internationales telles que le triathlon du Soleil à Nouméa, les Championnats du monde ainsi que les Championnats de France. Le triathlon en Polynésie française se développe et se modélise sur la base des statuts français et internationaux au même titre que les fédérations internationales. Aujourd'hui, plus de six millions d'athlètes participent à ce sport à travers le monde. Il possède sa propre Fédération Internationale (International Triathlon Union) et plus de 100 fédérations nationales y sont affiliées. L'I.T.U organise des compétitions sur diverses distances.

Ainsi, l'Union Internationale de Triathlon (ITU) organise des Championnats du monde de Triathlon et de Duathlon et d'aquathlon tous les ans et dans plusieurs pays, les Championnats du monde étant le point culminant de la saison pour les athlètes élites et les compétiteurs des groupes d'âges. Des milliers d'athlètes par groupe d'âges ont voyagé autour du monde pour représenter leur pays.

**De ce fait, la F.T.TRI a souhaité élaborer un document qui fixe un cadre réglementaire (le plus exhaustif possible) pour la participation de ses licenciés aux épreuves internationales et nationales.**

## **1. Les Compétitions reconnues par la F.T.TRI :**

Il existe de nombreuses épreuves pouvant être organisées sur différentes distances :

### **A / Championnats du monde:**

#### **Triathlon :**

- ❖ Distance olympique : 1,5km natation/40km cyclisme/10km course à pied
- ❖ Distance sprint : 750m natation/20km cyclisme/5km course à pied
- ❖ Distance L.D : 4km natation/130km cyclisme/30km course à pied

#### **Duathlon :**

- ❖ Courte Distance : 10km course à pied /40km cyclisme/5km course à pied

#### **Aquathlon :**

- ❖ Distance ITU : 2,5km course à pied/1km natation/2,5km course à pied

### **B/ Championnats de France :**

#### **Triathlon :**

- ❖ Distance olympique : 1,5km natation/40km cyclisme/10km course à pied
- ❖ Longue distance : 4km natation/130km cyclisme/30km course à pied

#### **Duathlon :**

- ❖ Courte Distance : 10 km course à pied /40km cyclisme/5km course à pied

### **Aquathlon :**

- ❖ Courte distance : 2 km / 10 km

### **C/ Triathlon International de Nouméa :**

### **Triathlon :**

- ❖ Distance olympique : 1,5km natation/40km cyclisme/10km course à pied

## **2. Les modalités de participation.**

Afin de pouvoir participer à ces épreuves, l'athlète doit être inscrit par la fédération tahitienne de triathlon (cf article ITU). Pour ce faire, il doit répondre aux conditions suivantes:

- ❖ Etre licencié « compétition » à la F.T.TRI depuis 1 an au minimum.
- ❖ Avoir effectué au moins 1 épreuve sur la distance de l'épreuve extérieure visée.
- ❖ Avoir lu et approuvé le présent règlement.
- ❖ Avoir payé la tenue de compétition
- ❖ s'engage à défilé à la cérémonie d'ouverture (obligatoire) prévue par les organisateurs de la compétition avec la tenue officielle fourni par la fédération.
- ❖ Avoir fait connaître son intention d'être inscrit à la compétition concernée avant la date butoir définie par le pays organisateur et la F.T.TRI.
- ❖ Payer les droits d'inscription à la fédération tahitienne de triathlon qui se charge de les reverser à l'organisateur une fois l'inscription de l'athlète validée par la F.T.TRI.

**Le non respect de l'une de ces clauses rendra caduque les avantages proposés à l'article 8.**

## **3. Les Tenues :**

Pour concourir aux Championnats du Monde, il est obligatoire de porter la tenue « TAHITI ». Cette tenue est fournie par la Fédération Tahitienne de Triathlon. Elle est conforme aux règles et règlements de tenue I.T.U. Elle est à la charge de l'athlète ainsi que la tenue de défilé.

Tous les athlètes doivent avoir le nom de famille en sérigraphie dans le dos de la tenue de compétition<sup>1</sup>; tous les membres d'équipe doivent porter la tenue-uniforme.

Les tenues de compétition seront disponibles au bureau de la fédération.

Afin d'avoir une certaine disponibilité des tailles, la F.T.TRI fera une commande en début d'année civile.

---

<sup>1</sup> Cette obligation est également à la charge de l'athlète.

Ces vêtements sont à utiliser seulement pour ces compétitions, et non pas pour l'entraînement quotidien. Il est de la responsabilité des athlètes de remplacer tout article endommagé avant l'épreuve. La tenue de défilé sera offerte par la F.T.TRI.

## 4. Frais d'inscription à la compétition

Le comité d'organisation de chaque Championnat du monde définit le montant des frais d'inscription à la compétition. Le montant de ces frais est annoncé aux fédérations nationales quelques mois avant l'événement. Le coût de l'inscription est indiqué dans la devise du pays hôte.

La F.T.TRI tient à prévenir les athlètes que les frais d'inscription à la compétition peuvent coûter jusqu'à **25 000 FCP**.

Une fois, les frais d'inscription à la compétition officielle, la F.T.TRI en avise les inscrits par courriel.

## 5. Transport et Hébergement

Le transport, l'hébergement et les dépenses courantes sont à la charge de l'athlète.

La F.T.TRI peut fournir des lignes directrices et faire des recommandations.

**Une assurance voyage sera prise en charge par la F.T.TRI.**

Il est fortement recommandé aux athlètes de vérifier l'étendue de l'assurance et de s'assurer d'être couvert pour tous les entraînements lors de la semaine précédant les Championnats du monde.

## 6. Entraîneur et entraînement

Avant ce type d'épreuves, de nombreux athlètes souhaitent se joindre à un groupe d'entraînement ou trouver un entraîneur de triathlon pour les guider lors des entraînements et des compétitions préparatoires. La fédération pourra mettre en place selon ses possibilités une « aide » à la préparation sous le couvert du Conseiller Technique Fédéral.

## 7. Chef de délégation

Lors de chaque Compétition extérieur, le conseil Fédéral désignera en fonction du nombre d'athlètes (minimum 10) et des candidatures reçues, un chef de délégation.

Le chef de délégation sera présent tout au long du séjour prévu.

Sa mission consiste à :

- ❖ Etre le représentant officiel de l'équipe de Tahiti.
- ❖ Faire suivre toutes les communications (détails de la course, mises à jour, changements de dernière minute).
- ❖ Aider à résoudre tous les problèmes d'ordre administratifs et médicaux.

- ❖ Coordonner l'inscription des athlètes et la récupération des sacs de course.
- ❖ Gérer et coordonner les réunions.
- ❖ Tenir le briefing de course.
- ❖ Etre présent sur les épreuves.
- ❖ Récupérer les résultats.

Le chef de délégation sera logé à l'Hôtel au plus proche de l'épreuve. Des heures de présences seront prévues pour que les athlètes puissent se renseigner. Le chef de délégation et les services fournis à l'équipe se feront à partir de cet hôtel. Quelques mois avant la compétition, la F.T.TRI indiquera les coordonnées de l'Hôtel de la délégation. Il est recommandé, pour des raisons de commodité, d'être logé dans le même hôtel.

Les avantages de résider dans l'Hôtel de la délégation sont :

- ❖ Accès au chef de délégation
- ❖ Les nouvelles et mises à jour de l'épreuve.
- ❖ Accès aux services (véhicule/internet) fournis lors des compétitions.
- ❖ Lieu de rendez-vous.

**La F.T.TRI prendra en charge le transport et l'hébergement du chef de délégation. Cette personne ne pourra prendre part aux épreuves. Un appel à candidature sera lancé en début d'année civile.**

## **8. Participation à la performance**

**En fonction des résultats, la F.T.TRI s'engage à rembourser l'athlète selon des critères définis ci-dessous :**

**Les remboursements ne sont pas cumulables.**

**Ne concerne pas les Championnats de France Jeunes.**

**Les montants pourront être révisés annuellement.**

<b>Résultats</b>	<b>Remboursement FTTRI</b>
Dans les 3 premiers aux chpts du monde catégorie d'âge.	Participation au billet d'avion à hauteur maximum de 150 000 FCP.
Dans les 8 premiers lors des chpts du monde en catégorie d'âge. Dans les 3 premiers aux chpts de France Catégorie d'âge.	Participation au billet d'avion à hauteur maximum de 80 000 FCP.
Dans les 16 premiers aux chpts du monde catégorie d'âge. Dans les 8 premiers aux chpts de France dans sa catégorie d'âge. Dans les 8 premiers « scratch » au triathlon de Nouméa.	Participation au billet d'avion à hauteur maximum de 40 000 FCP.
Dans les 3 premiers de la catégorie d'âge au triathlon de Nouméa. Dans la 1ere moitié de la catégorie d'âge aux chpts du monde et aux chpts de France.	Remboursement de l'inscription.

## 9. Conseil fédéral :

**En date du : 10 / 11 / 2010 le Conseil Fédéral valide le document intitulé « le règlement pour les compétitions extérieures » :**

PRENOM / NOM	Lu et approuvé	Signature
B.COSTA	Lu et approuvé	
G.WONG FOO	Lu et approuvé	
Y.CHENEL	Lu et approuvé	
C.CHENEL	Lu et approuvé	
D.VARDON		
A.LABOUBE	Lu et approuvé	
O.TAPIA	Lu et approuvé (P.O)	
J.MORANDEAU		